

**Volet B**

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe,

Depose / Reçu le

Réserve
du
Moniteur
belge



25137390

22 OCT. 2025

au greffe du tribunal de l'entreprise
FRANÇOIS DE WOLUWÉ

N° d'entreprise : **0755 717 003**

Nom

(en entier) : **ARTIBULLES**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **Avenue de Tervueren 180 - 1150 Woluwé-St-Pierre**

Objet de l'acte : Transfert de siège social

Après avoir délibéré, l'assemblée prend acte de la résolution suivante :

L'assemblée générale extraordinaire de la SRL ARTIBULLES qui s'est tenue le 16 septembre 2025 au siège social de la société, a décidé à l'unanimité de valider le transfert du siège social de l'Avenue de Tervueren 180 - 1150 Woluwé-St-Pierre vers :

Chaussée d'Alsemberg 897
1180 Uccle

Cette disposition, a été prise par décision unanime des associés avec un effet rétroactif au 1 août 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demande la parole, l'assemblée est clôturée à 15 heures 30.

Dont procès-verbal, fait et dressé en lieu et date identiques à ceux mentionnés ci-dessus.

L'Administrateur,
JASPARD Arnaud

Bijlage bij het Belgisch Staatsblad - 29/10/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).